

DESJEPS - DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT GYMNASTIQUE RYTHMIQUE OU TRAMPOLINE

AVANTAGES

- Le DESJEPS est un diplôme de niveau 2 préparant au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression
- Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération
- Il atteste à son titulaire les compétences de :
 - **Entraîneur** : préparation, planification et accompagnement de gymnastes dans l'optimisation de la performance
 - **Directeur de structure** : responsable du suivi financier et politique du projet sportif de la structure
 - **Formateur** : encadrement de formation de formateurs.

OBJECTIFS

- Préparer un projet stratégique de performance
- Piloter un système d'entraînement
- Diriger un projet sportif
- Evaluer un système d'entraînement
- Organiser des actions de formation de formateurs

CONTENUS

- Planification et pilotage d'un système d'entraînement
- Analyse et évaluation des facteurs de la performance et du système d'entraînement
- Encadrement de cadres (équipes techniques) et de formateurs
- Projet de développement financier et administratif d'une direction technique

MÉTHODE UTILISÉE

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
 - » Formation en FOAD
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
 - » Réalisation d'un dossier écrit
 - » Un entretien pour soutenir le dossier
 - » Une conduite de séance en centre de formation avec un groupe de gymnastes
 - » Un entretien portant sur la conduite de séance

FORMATEURS

- Experts en gymnastique, en préparation physique, en méthode projet, en management et en formation

PUBLIC

Stagiaires en formation initiale

Stagiaires en formation continue pour les titulaires :

- Du BPJEPS
- Du BEES 1^{er} degré
- De l'entraîneur fédéral

PARTICIPANTS

5 Stagiaires

L'INF se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans révolus au 1^{er} jour de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Justifier d'une expérience d'entraîneur en gymnastique
- Être capable d'effectuer l'analyse d'une enchaînement en gymnastique répondant aux exigences du code de pointage de la Fédération Internationale de Gymnastique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation organisée par l'INSEP en collaboration avec la FFGYM

- » Lieu : PARIS (75)
- » Dates : du 21 septembre 2020 au 29 septembre 2021
- » Durée : 12 mois (700 heures en centre de formation et 500 heures en club)

Des dispenses, des équivalences et des allègements de formation sont possibles se rapprocher de l'INF pour en savoir plus

- » Frais de dossier : 150 €
- » Coût pédagogique : 8 750 €

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure/du participant.

Cette formation est proposée par l'INSEP en collaboration avec la FFGym, elle est éligible aux financements des OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDSCS
- Financement personnel

Responsable technique de la formation :

Sébastien Risler

Contact : formation@ffgym.fr
frederic.sadys@insep.fr

Inscription avant le 6 mars 2020 : [Cliquez ici](#)

CALENDRIER DE FORMATION

Tests de sélection TR	23 mars 2020
Tests de sélection GR	30 mars 2020
Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation	mai 2020
Positionnement	17 septembre 2020
Début de la formation	21 septembre 2020
Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique	septembre 2020
Fin de la formation	juin 2021
Rattrapage	septembre 2021

Documents à fournir à l'inscription :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la gymnastique de moins de 3 mois à la date d'inscription
- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité : recto verso)
- L'attestation de recensement pour les français de moins de 25 ans ou le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- Les diplômes détenus pouvant permettre une équivalence
- L'avis du DTN validant la demande de formation (géré par la FFGYM)

Programme sous réserve de modification